



**RIGHT  
TO REMAIN**

## **Lorsqu'une demande d'asile a été refusée**

Malheureusement, au Royaume-Uni, le Ministère de l'Intérieur ("Home Office") rejette la plupart des demandes d'asile. Environ 65-75 % des demandes d'asile sont rejetées par le Ministère de l'Intérieur, qui est responsable des questions d'asile et d'immigration.

Si votre demande d'asile est rejetée par le Ministère de l'Intérieur, vous devriez essayer d'obtenir des conseils juridiques.

Si vous n'avez pas d'avocat, il peut y avoir des choses que vous pouvez faire vous-même ou avec l'aide d'amis.

La plupart des demandeurs d'asile ont le droit de faire appel si leur demande est rejetée par le Ministère de l'Intérieur. Autrement dit, ils peuvent porter leur affaire devant un tribunal de première instance nommé "First-Tier Tribunal".

Vous ne disposez que de 14 jours pour faire appel, à compter de la date du refus de votre demande par le Ministère de l'Intérieur.

Beaucoup de gens découvrent qu'après un refus du Ministère de l'Intérieur, leur avocat leur annonce qu'il ne peut plus les représenter. Cela s'explique par le fait que les avocats qui fournissent des conseils juridiques gratuits sont soumis à des règles strictes pour vérifier la solidité d'un dossier.

Il peut être utile de discuter de votre situation avec des amis, surtout s'ils connaissent bien le système d'asile au Royaume-Uni. Quels sont les points faibles de votre dossier ? Pouvez-vous fournir des preuves pour démontrer que vous dites la vérité, que vous ne pouvez pas retourner dans votre pays ? Si, à ce stade, vous essayez de trouver un nouvel avocat, réfléchissez à la meilleure façon de présenter votre cas.

Au tribunal, vous (par l'intermédiaire de votre avocat, si vous en avez un) plaidez que le Ministère de l'Intérieur a eu tort de rejeter votre demande d'asile et que vous devriez bénéficier d'une protection au Royaume-Uni.

Vous défendrez votre cause devant un juge, qui est indépendant du Ministère de l'Intérieur.



**RIGHT  
TO REMAIN**

Le Ministère de l'Intérieur fera valoir que vous n'avez pas besoin de protection au Royaume-Uni. Il se peut qu'il envoie un représentant au tribunal, même si cela n'arrive pas souvent.

Les audiences en appel sont publiques (sauf si elles traitent de sujets sensibles et qu'il a été décidé qu'elles devaient se tenir à huis clos). Il peut être intéressant d'aller assister à l'audience en appel d'une autre personne pour se faire une idée de ce qui s'y passe.

Vous devrez peut-être attendre plusieurs mois entre le moment où vous soumettez votre demande d'appel et celui où l'audience a lieu.

Généralement, l'audience d'appel dure au moins plusieurs heures.

La décision du juge ne vous sera généralement pas communiquée le jour de l'audience. Habituellement, le jugement vous est communiqué par écrit quelques semaines après l'audience. Si vous avez un avocat, c'est à lui que la décision est envoyée, et non directement à vous.

Si le juge rejette votre appel, il vous restera peut-être d'autres options, comme de recourir à une instance de niveau supérieur. Cela est très difficile si vous n'avez pas d'avocat.

### **Si vous n'avez pas le droit de faire appel**

Tous les demandeurs d'asile au Royaume-Uni n'ont pas nécessairement le droit de faire appel d'une décision du Ministère de l'Intérieur concernant leur demande.

Si le Ministère de l'Intérieur décide que votre pays d'origine est, de façon générale, sûr, ou si vous avez résidé au Royaume-Uni pendant longtemps avant de demander l'asile, celui-ci peut estimer que votre demande est "clairement infondée". Dans ces cas-là, vous n'avez pas le droit de faire appel d'un refus d'asile au Royaume-Uni. Vous avez toutefois le droit de faire appel depuis votre pays d'origine, mais cela est très difficile.

Si le Ministère de l'Intérieur a estimé que votre demande d'asile était clairement infondée, vous devrez lui démontrer pourquoi il a eu tort. Si votre pays est généralement sûr, vous devez montrer pourquoi la situation est différente dans votre cas.

Il peut y avoir des options juridiques à votre disposition, par exemple un processus appelé réexamen judiciaire, et vous devriez en parler à un avocat.